
N° 95-0071 - Déplacements et voirie - Irigny - Acquisition d'une parcelle située rue Claudius Peymel et appartenant à la SA d'HLM Carpi - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la cession gratuite, à la Communauté urbaine, par la SA d'HLM Carpi, d'une parcelle de terrain située rue Claudius Peymel à Irigny.

Cette parcelle de 3 568 mètres carrés qui constitue l'assiette de cette voie est destinée à être classée dans le domaine public communautaire ;

B. Propose d'approuver le compromis destiné à régulariser cette acquisition et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis destiné à régulariser cette acquisition.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,